

Mon département



Mon département



Mon département



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES • MARS 2015

Mon département

JOY

TIENS !

**RÉFORME
TERRITORIALE
AUSTÉRITÉ**

Ça suffit !



MEMBRE DU

**FRONT
DE GAUCHE**

LIVRET
DE LA MILITANTE
DU MILITANT



*Le département !
Notre bien commun
contre l'austérité*

Notre ambition

Les élections départementales, un enjeu pour la collectivité

« *Mon département, j'y tiens...* », cette parole simple d'une citoyenne est devenue une évidence.

À eux seuls, les départements gèrent plus de 72 milliards d'euros pour les collèges, les voiries départementales, les actions sociales, la petite enfance, la vie associative, le logement, la culture, le développement économique. 72 milliards que l'État et les marchés financiers aimeraient récupérer. L'élection départementale est l'occasion d'affirmer que nous tenons à cette collectivité en votant pour les candidat-e-s soutenu-e-s par le Front de gauche, le Parti communiste, les autres composantes du Front de gauche, ainsi que par des collectifs d'initiatives citoyennes...

Cette élection aura aussi valeur de test national. L'occasion est ainsi donnée aux électrices, électeurs de gauche de déjouer le terrible scénario que souhaitent écrire conjointement Valls/Hollande, l'UMP de Sarkozy, le clan Le Pen pour 2017. En donnant plus de voix aux candidats du Front de gauche, ils et elles s'assureront d'avoir des candidat-e-s de gauche au 2^e tour pour construire maintenant une autre alternative à la politique actuelle.

Rien n'est écrit d'avance. Les conseillers généraux Front de gauche-communistes ont montré leur utilité pour les populations. Nous nous battons pour qu'ils-elles soient réélu-e-s, pour en gagner de nouveaux-nouvelles malgré les découpages électoraux qui sont majoritairement en notre défaveur. Nous construisons partout en France des candidatures qui reflètent nos ambitions, notre vision du département avec des candidat-e-s à parité, des syndicalistes, des militant-e-s associatifs, des jeunes, des travailleur-se-s. **Nous organisons la solidarité nationale pour permettre partout l'émergence des candidat-e-s communistes/FG.** Nous partons combattifs, avec la volonté de rassembler celles et ceux qui ne veulent plus de l'austérité et qui souhaitent avoir des points d'appui localement pour leurs luttes, transformer leur quotidien.

Bien fraternellement,



Pierre LAURENT
Secrétaire national du PCF



Pascal SAVOLDELLI
Responsable national aux élections

L'enjeu des départements, un enjeu de société

Les Français ne pensent pas que ce qui les rassemble est plus fort que ce qui les divise.

L'avancée d'une société de la concurrence de tous contre tous et de la dictature des marchés financiers jamais rassasiés entrave la construction d'un futur commun.

Nous voulons une société fondée sur l'humain.

La démocratie doit être au cœur du vivre ensemble. C'est pourquoi, nous voulons une vraie démocratie locale, dont le canton, le département doivent être moteurs. Le canton, le département doivent y développer l'esprit coopératif en faisant respecter l'esprit décentralisateur, la souveraineté populaire et l'égalité républicaine pour les citoyens de tous les territoires.

Au nom du fameux « mille-feuille administratif », c'est une véritable sortie de notre histoire républicaine à la française qu'on veut nous imposer.

Les Conseils généraux ne sont pas la création de la Révolution française pour rien ! Ils ont su évoluer pour rester un pilier de notre système républicain. Nous sommes une nation politique.

Les enjeux de société traversent le sens de l'action politique dans le canton, dans le département. Les choix politiques faits à l'échelle du canton, du département font la société.

Le département c'est d'abord un service public

Le département intervient sur

- * L'AIDE SOCIALE

- * LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- * L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, RSA

- * L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET ÂGÉES

- * LA PRÉVENTION SANITAIRE

- * LA GESTION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES
ET NATIONALES D'INTÉRÊT LOCAL

- * LES TRANSPORTS SCOLAIRES PAR AUTOCAR
OÙ LA GRATUITÉ EST À GAGNER PARTOUT

- * LES COLLÈGES

- * LA CULTURE DES ARCHIVES AUX BIBLIOTHÈQUES
DE PRÊT EN PASSANT PAR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ET LES MUSÉES

- * LE DÉVELOPPEMENT LOCAL :
AIDES AUX ASSOCIATIONS ET AUX COMMUNES

- * LE TOURISME

- * PARTICIPE AUX FINANCEMENTS DES SAPEURS-POMPIERS

- * LE LOGEMENT AVEC LES OFFICES HLM DÉPARTEMENTAUX
ET LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

LA CLAUSE GÉNÉRALE DE COMPÉTENCE :

la condition de la réactivité du département aux besoins des habitants

La réforme des institutions s'inscrit dans l'ambition libérale de faire jouer aux collectivités territoriales un triple rôle : soutenir la compétitivité, réduire la dépense publique, éloigner les citoyens et citoyennes des lieux de décisions.

De ce point de vue, les tentations de mise en cause de la compétence générale des départements et des régions - à savoir la possibilité qui leur est donnée de mener librement leurs politiques dans les domaines souhaités - constituent un grave danger pour la démocratie d'une part, mais aussi pour la qualité des services rendus aux populations. C'est l'exercice de cette liberté qui a permis, depuis les lois de décentralisation de 1982, l'élaboration de politiques innovantes dans les territoires, en prise avec les attentes des populations.

Sous prétexte de rationalisation des financements publics, revenir sur la compétence générale fragiliserait en effet des secteurs vitaux pour nos concitoyens, comme le logement, les crèches, la culture, le sport, les transports. Les communes, dont les équipements sont en grande partie cofinancés par les Départements et les Régions, et l'ensemble du monde associatif (notamment dans les domaines de la culture et du sport) seraient les premières victimes de la mise en cause de cette liberté.

La désignation de chef de file pour chaque compétence.

Notre bataille contre l'austérité, contre l'exacerbation de la compétition entre les hommes et entre les territoires, doit donc s'emparer de cette question fondamentale pour la mise en œuvre de politiques de progrès social. Ni suppression, ni encadrement (qui la viderait de son contenu) de la compétence générale... mais au contraire l'exigence de moyens pour l'assumer pleinement, en lien avec les besoins de nos concitoyens et dans le souci de la meilleure efficacité sociale !

LE DÉPARTEMENT : échelon de la décentralisation des pouvoirs et des moyens pour répondre aux besoins

Les lois de décentralisation de 1982/83 ont fait du département un cadre territorial majeur pour les transferts de compétence de l'État vers les collectivités locales.

Dans une progression constante depuis 30 ans pour répondre aux besoins des populations, le cumul des budgets départementaux a atteint près de 73 milliards d'€ en 2013.

L'action économique et la formation professionnelle sont allées à la Région, l'urbanisme et l'occupation du sol à la commune et le département a été doté d'un très important volet social qui représente en moyenne plus de 60 % de son budget de fonctionnement soit environ 34 milliards d'€ sur 57 milliards d'€, dans une dépense totale, fonctionnement et investissement, de près de 73 milliards d'€.

Nous voulons que l'impact des missions sociales du département soit dynamisé en permanence dans ses liens avec le monde associatif, avec les communes (les CCAS) et avec les services de l'État, acteurs et financeurs. Nous voulons aussi dynamiser la réponse publique par l'extraordinaire capacité qu'offre le cadre départemental pour l'écoute des besoins des gens, par la proximité de ses élus et de ses travailleurs sociaux.

Pour cela il faut que l'État assume ses engagements financiers et notamment la pleine compensation des dépenses de solidarité nationale (RSA, PCH, APA) et sorte du carcan financier que l'Europe aux collectivités locales (moins 3,2 milliards en 2017 et 11 milliards sur les trois prochaines années).

Faisons des départements un acteur majeur d'un grand service public d'aide à la personne

Nous proposons la création d'un pôle public de l'autonomie : une structure tripartite (élu-e-s, salarié-e-s du secteur de l'aide à la personne, usagers ayants droit à la santé) d'expression des besoins et de contrôle démocratique des réponses aux besoins liés à la perte d'autonomie. Ce pôle public aura aussi la coordination des structures existantes, le développement des services publics existant et la mise en place d'un service public de service à la personne. Le financement serait assuré par la Sécurité sociale (4/5) et le budget des départements (1/5).

Nous exigeons un moratoire sur les fermetures d'activité et service de santé préventive ou curative.

Priorité à la jeunesse

A lors qu'une majorité de jeunes est confrontée à la précarité dans tous les domaines de leur vie, que beaucoup d'entre eux sont en souffrance, le département doit développer une politique en direction de la jeunesse pour lui permettre de conquérir son autonomie dans tous les domaines de la vie.

Accompagner les jeunes dans leur projet de vie

- Renforcer les moyens des Missions locales pour mieux accompagner les jeunes dans leur projet de formation et d'emploi, favoriser la participation des jeunes aux instances.
- Lutter contre le décrochage scolaire en partenariat avec l'inspection d'académie et les autres acteurs.
- Mise en place du contrat de réussite scolaire.

Accès aux droits fondamentaux

- La mobilité : garantir un service public des transports pour la scolarité et aussi pour les loisirs et des tarifs sociaux.
- La santé : développer la prévention et l'accès aux soins avec du personnel médical et social et des psychologues dans les collèges et autres structures adaptées aux jeunes. Accès gratuit à la contraception.

Participation à la démocratie citoyenne

- Mise en place d'un conseil départemental des jeunes associant des jeunes de chaque canton, les orgas de jeunesse pour construire des propositions et aider à la prise de décisions des politiques départementales.
- Favoriser la participation des jeunes aux instances les concernant : Missions locales, MJC, collèges et lycées.

Liberté, démocratie : Nous voulons décider

La démocratie doit être au cœur du vivre ensemble par la reconnaissance d'une souveraineté populaire pleine et entière comme fondement de la légitimité politique. C'est pourquoi nous proposons de démocratiser tous les espaces de la société en recherchant partout à développer l'intervention citoyenne et la co-élaboration des projets et des décisions.

La démocratie est notre but ; elle est aussi notre chemin. Nous voulons donner sens à la souveraineté populaire trop longtemps confisquée, voire même bafouée, comme ce fut le cas après le « non » pourtant majoritaire au référendum de 2005 sur le traité constitutionnel européen.

Dans une V^e République à bout de souffle, il faut conjuguer l'exigence d'une alternative démocratique **vers une VI^e République avec une décentralisation d'abord conçue comme un processus permanent de démocratisation.**

Le département est un cadre territorial parfaitement adapté à ces constructions, par la proximité avec les habitants, par ses partenariats fructueux avec les communes et le monde associatif, avec un ensemble d'acteurs de la vie locale qui peuvent être partie prenante des enjeux locaux, départementaux et nationaux.

Notre conviction démocratique est un atout pour créer et développer cette indispensable dynamique dans notre société en pleine mutation.

Égalité des services publics de qualité et de proximité pour tous

Partout, du local au national et donc au plan départemental, il est indispensable d'engager des politiques de réduction de inégalités sociales. Nous voulons faire de notre département un territoire de progrès social et du bien vivre ensemble !

La réponse aux besoins humains impose de s'exonérer de la loi des profits financiers, de résister et d'être de toutes les luttes pour créer au plus vite des alternatives aux politiques d'austérité menées en France comme partout en Europe.

Face aux injustices et aux inégalités, nous voulons que le département soit un véritable bouclier social, qui aide et qui protège les populations les plus fragilisées.

Notre attachement à cette valeur républicaine d'égalité doit être le fil rouge de l'action publique départementale, comme elle l'est notamment dans le Val-de-Marne, département à majorité de gauche dirigée par un président communiste.

Agir pour l'égalité, c'est agir pour l'épanouissement de toutes et de tous, ensemble, contre toutes les stigmatisations et les discriminations. Nous voulons contribuer à donner à chaque enfant des conditions d'éveil et de réussite scolaire, de la crèche et de la PMI jusqu'au collège, accompagner les jeunes dans leur autonomie, favoriser l'accès de tous à la culture, au sport, au droit de se soigner. Notre combat est aussi celui pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, l'élargissement de la citoyenneté par le droit de vote des résidents étrangers non communautaires.

Nous entendons mettre en place dans chaque département des observatoires de toutes les inégalités et discriminations. Cet observatoire produira un rapport annuel qui sera débattu au Conseil départemental. Il pourra en outre saisir l'assemblée départementale sur des problèmes précis.

Fraternité : nous avons besoin d'un département solidaire

Face aux injustices et aux inégalités, nous voulons faire du département un véritable bouclier social pour les populations les plus fragilisées et les plus modestes, pour celles et ceux qui sont malheureusement les plus touchés par la crise et les politiques d'austérité.

Nos choix sont résolument contraires aux choix libéraux qui consistent à déconstruire les droits sociaux et démocratiques, à précariser, à mettre en concurrence les citoyens, à stigmatiser et à nourrir l'exclusion...

Nous voulons agir dans ce sens dans un département de solidarité et d'intérêt général fondé sur des valeurs de justice et de progrès social pour tous.

Dans l'éthique même des compétences sociales dévolues au département, nous pensons que celui-ci constitue un espace particulièrement adapté pour développer les solidarités. Les citoyens les plus vulnérables doivent pouvoir y trouver une écoute, une aide et des solutions pour les aider à sortir de leurs difficultés et à se construire un projet de vie.

Nous voulons apporter des réponses concrètes aux difficultés liées à la pauvreté, à l'âge, au handicap et à l'isolement. Cela passe par la recherche de solutions alternatives aux hébergements en hôtel, par des aides nouvelles à la restauration dans les collèges, par l'action résolue pour interdire les expulsions locatives, les coupures d'eau, de gaz et d'électricité...

L'AUSTÉRITÉ POUR LES DÉPARTEMENTS :

Menace pour les services rendus, menace pour l'emploi et l'activité économique

Pour financer le Pacte de responsabilité sans s'attaquer aux coûts effarants du capital sur la société, le gouvernement a décidé d'amputer la dotation globale de fonctionnement affectée aux collectivités territoriales d'1,5 milliard d'euros en 2014. Au total, avec les 11 milliards de ponctions nouvelles décidées pour la période 2015-2017, c'est un montant cumulé de 28 milliards d'euros qui aura été prélevé sur les finances locales en 2017.

Pour les départements, cette ponction représentera 52 % de leur épargne brute moyenne (différence entre recettes de fonctionnement et dépenses de fonctionnement) et fragilisera d'autant le financement de leurs investissements. Les départements assument également une charge nette croissante du financement des allocations de solidarité nationale (APA, PCH, RSA), que l'État n'a jamais intégralement compensé depuis 2004.

De fait, l'investissement des départements est gravement menacé, fragilisant le secteur du BTP, dont le chiffre d'affaires aura baissé de 9 % en 2014, mais aussi l'ensemble du tissu économique qui ne peut compter sur une relance et sur un développement sans des services publics nationaux et locaux efficaces et étendus.

La « rationalisation » et la « mutualisation » invoquées par le gouvernement pour intégrer les collectivités aux politiques d'austérité ne sont que « poudre aux yeux ». Au regard des besoins, les 28 milliards d'euros ponctionnés sur les budgets locaux rendent l'impasse financière impossible à surmonter et renforcent dangereusement le dilemme auquel sont confrontées les collectivités locales : réduire les services rendus aux populations, augmenter la fiscalité sur les ménages, réduire leurs investissements et/ou s'endetter auprès des banques et des marchés financiers.

Le département, outil de développement de la ruralité

Préparer l'avenir de la ruralité est une nécessité, une urgence, un engagement, au moment où la montée du vote extrême-droite est particulièrement sensible dans les campagnes, parfois parcourues par un sentiment de relégation et d'abandon.

Fédérer, revendiquer, proposer, telle est notre démarche. Nous voulons mettre en avant nos atouts et notre capacité d'innovation. Les espaces ruraux disposent de ressources stratégiques fixes et non délocalisables (eau, forêt, biodiversité...), ce qui leur donne un rôle majeur à jouer dans les prochaines années.

Ce travail affirme et démontre qu'il existe une correspondance et une interdépendance entre villes et campagnes. Pour autant, le « vent de la mondialisation » met sans cesse en péril les territoires ruraux qu'il est aujourd'hui nécessaire de défendre. L'embellie démographique de nos départements demeure fragile. D'où la nécessité de remettre les politiques d'accueil au centre de nos actions. L'éducation, les activités économiques et la santé sont trois domaines fondamentaux pour garantir l'avenir de la ruralité.

AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT

À l'heure où le monde agricole et celui de la pêche connaissent une crise profonde, le département doit être utile pour relever le défi agricole et alimentaire par la promotion d'une agriculture paysanne et d'une pêche artisanale. Nous proposons une politique départementale en faveur de la relocalisation alimentaire.

1 Invitation à l'approvisionnement alimentaire local. Il est encouragé à ce que les restaurants collectifs existants sur le périmètre du département (écoles, hôpitaux, administrations ou collectivités...) s'approvisionnent en s'inspirant d'un cahier des charges, incluant :

- Qualité des produits et terroirs (AOC, AB, labels, signes de qualités régionaux...).

- Le bilan carbone (transport, zone de productions, de pêche...).

- La transparence du prix payé aux producteurs, pêcheurs, artisans transformateurs.

Le département favorise en synergie avec la Région et les collectivités locales la structuration de filières de proximité.

2 Des interventions politiques innovantes en direction du foncier. Dans l'objectif de consolider et développer la structuration de filières locales d'approvisionnement alimentaire à gestion publique et collective, le département met en œuvre des politiques adaptées en direction du foncier (préemption auprès des SAFER, fermes relais, locations par bail aux producteurs...)

Le département avec les associations

Les associations loi 1901 jouent un rôle essentiel dans les domaines aussi divers que le sport, la culture, l'éducation populaire, la défense de l'environnement, la défense des droits, la lutte contre le racisme et les discriminations, l'entraide et la solidarité... Elles sont des lieux de liberté, de fraternité et de développement de soi. Elles font l'originalité de notre pays et elles jouent un rôle dans le développement du lien social et de l'altérité. Elles montrent que d'autres rapports sociaux que le marché sont possibles. Les départements jouent un rôle majeur dans leur développement et leur financement.

Malheureusement, elles sont menacées à la fois par l'Union européenne qui veut que tout soit marchandise et concurrence et par le gouvernement. En effet, non seulement celui-ci diminue les dotations budgétaires aux départements ce qui entraîne des baisses des subventions aux associations, mais en plus, en supprimant la clause générale de compétence, il va interdire aux départements de financer nombre de projet associatifs. Il s'agit de la suppression de 200 000 emploi d'ici à 2017.

À contrario, comme le préconise le rapport parlementaire d'Alain Bocquet, nos candidats se proposent par l'action des départements de conforter la place des associations dans notre pays, de sécuriser le financement des associations, de soutenir l'emploi et le bénévolat.

DÉPARTEMENT-COMMUNE : un couple à préserver et à développer pour une efficacité sociale nouvelle

Par leur histoire et par leur légitimité populaire acquise au fil des ans, la commune et le département sont devenus des pivots de l'organisation territoriale de notre pays. Ces deux échelons de proximité pour les populations sont en même temps dans une très grande proximité entre eux. C'est donc tout naturellement qu'ils sont complémentaires. C'est pourquoi nous sommes opposés non seulement aux projets de suppression des départements, mais aussi de réduction de leurs compétences et d'affaiblissement de l'autonomie et de l'existence même des communes.

Nous voulons valoriser le potentiel d'efficacité publique dont ce couple fait la démonstration là où des volontés politiques agissent dans ce sens. Nous voulons d'abord que notre mandat d'élu départemental soit un facteur d'essor des partenariats et de la démocratie locale. Parmi les très nombreux champs possibles de cette dynamique, et forts de l'expérience des Conseillers généraux communistes et Front de gauche, nous voulons notamment développer l'action du couple département-commune dans le champ du social et de la solidarité, pour le foncier et le logement, pour l'action économique et l'emploi, pour les transports et la circulation... En coordonnant au mieux nos idées et nos efforts dans le cadre des projets régionaux, des opérations d'intérêt national (OIN), des contrats de développement territorial (CDT), des intercommunalités et dans la perspective des futures métropoles.

Le département, acteur décisif de la commande publique, de l'emploi et du développement du tissu de PME-TPE

Coincées entre des politiques d'austérité et de soutien à la finance et aux grands groupes, les PME et TPE subissent elles aussi les effets de la politique gouvernementale dite « de l'offre ».

D'un côté leurs carnets de commandes se réduisent à peau de chagrin faute d'une demande suffisante des ménages, des entreprises et des collectivités locales. Ce qui empêche toute visibilité à moyen terme et obère in fine leurs projets d'investissements et de développement. De l'autre, préférant financer les investissements spéculatifs ou à forte rentabilité financière immédiate plutôt que l'activité réelle, les banques limitent leur accès au crédit bancaire en pratiquant des taux d'intérêt supérieurs à leurs perspectives de croissance. Ce qui les oblige à s'adosser aux grands groupes pour se financer, renforçant ainsi les prélèvements sur la richesse qu'elles produisent et la remontée de valeur pour l'actionnaire donneur d'ordres au détriment de l'emploi et des salaires.

Prises en étau, PME et TPE ont donc moins besoin d'une baisse du « coût du travail » que d'une relance de la demande et d'un soutien au financement de leur activité.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en mobilisant :

- 1 Contre le Pacte de responsabilité** et la baisse de la dépense publique et sociale qui réduisent la commande publique aux entreprises, et pour la hausse des salaires et des traitements de fonctionnaires qui accroîtrait la demande et donc les débouchés des entreprises.
- 2 Pour la création de fonds décentralisés** pour l'emploi et la formation, dont le contrôle et la gouvernance seraient assurés par l'ensemble des élus et acteurs publics de l'action économique territoriale, des représentants des organisations syndicales et patronales, des banques. Abondés par les montants de compensation publique aux exonérations des cotisations sociales patronales qui seraient supprimées (25,7 Mds d'euros) et les subventions territoriales aux entreprises (33 Mds d'euros), ces fonds prendraient en charge les intérêts d'emprunts des investissements matériels et de recherche des entreprises locales lorsqu'ils seraient créateurs d'emplois et de qualifications et répondraient aux besoins de développement des territoires.
- 3 Pour la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics** visant à renforcer le contrôle de l'usage des fonds publics par les assemblées élues, en lien avec les salariés des entreprises concernées, ainsi que les conditions d'activité des entreprises contractantes.

Les agents départementaux : les acteurs fondamentaux du service public de proximité

Environ 300 000 agents publics œuvrent quotidiennement dans les services publics départementaux.

Il n'est pas de politique publique de haut niveau qui ne soit adossée à un service public départemental, où sont en permanence évalués les besoins humains et adaptée l'organisation du service public et son évolution au regard de ceux-ci.

À l'opposé des stratégies de rétrécissement du service public, imposées depuis des années aux services publics nationaux, notamment au travers de la RGPP, l'approfondissement de la crise et les fléaux qu'elle induit exigent de donner aux services publics locaux des moyens financiers et humains nouveaux, en rapport avec les besoins sociaux croissants.

Nous voulons par ailleurs démultiplier l'esprit de créativité et d'innovation des services publics locaux, avec le renforcement de la formation des agents tout au long de leur carrière, l'élévation des qualifications et des compétences et le développement des parcours professionnels.

À ce titre, le statut de la Fonction publique territoriale constitue un bien précieux, qui doit être défendu et modernisé, notamment par un soutien renforcé aux luttes et aux revendications salariales.

Comme dans toute la société, les conditions de travail des agents sont également détériorées et appellent une action résolue pour favoriser le dialogue social avec les agents et leurs organisations syndicales et pour déployer des politiques sociales novatrices en direction des agents publics, par exemple dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Des moyens pour mon département !

C'est au nom de la baisse du « coût du travail » et du financement du Pacte de responsabilité que le gouvernement a décidé de ponctionner 28 milliards d'euros cumulé jusqu'en 2017 sur les finances des collectivités territoriales.

Plus de 13 000 communes ont d'ores et déjà adopté des motions exprimant la volonté de refuser ce hold-up sur les services publics locaux. D'autres choix sont possibles pour financer l'action publique locale, en premier lieu en revenant sur le pacte de responsabilité et en s'attaquant à ce qui nuit réellement à la compétitivité des entreprises, à savoir les ponctions opérées par le capital sur leurs résultats (300 milliards d'euros). Il faut également mobiliser des ressources nouvelles, en procédant à une véritable réforme de la fiscalité. Celle-ci doit notamment viser à élargir l'assiette de la fiscalité économique, une large partie des revenus financiers étant aujourd'hui totalement exonérée de fiscalité locale. À elle seule l'évasion fiscale représente près de 60 milliards d'euros chaque année et les actifs financiers des entreprises ne contribuent pas au financement des politiques publiques, pourtant indispensables au développement économique et à la création de richesses. L'État doit par ailleurs compenser à l'euro les allocations de solidarité nationale (APA, PCH, RSA) dont il a imposé la gestion aux départements. Enfin, les banques bénéficient de prêts à des taux quasi nuls auprès de la BCE (taux directeur à 0,05 %), pour un volume de près de 1 000 milliards d'euros. Les collectivités publiques et les départements dont les investissements constituent un pilier de l'aménagement du territoire devraient donc bénéficier de conditions de prêts au moins aussi avantageuses, pour contribuer à la relance sociale et économique.

Partout, demandons des comptes sur l'utilisation du CICE !



Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés bénéficient du CICE, aide publique sous forme de dépense fiscale de l'État, représentant 10,8 milliards d'euros en 2013 et plus de 20 milliards en 2014. Élément constitutif du Pacte de responsabilité, cette dépense de l'État au bénéfice des entreprises doit être mise en parallèle avec les

coupes drastiques opérées dans les dépenses publiques, et notamment avec les 28 milliards qui auront été ponctionnés sur les finances locales à l'horizon 2017.

Au travers de l'État, ce sont tous les citoyens, toutes les collectivités publiques qui sont conduits à financer ce dispositif non contraignant pour les entreprises bénéficiaires, dont l'efficacité pour l'investissement et l'emploi est totalement démentie par les chiffres.

En fournissant des ressources aux entreprises sans contrepartie, il prétend muscler l'offre, alors que celle-ci souffre notamment d'une insuffisance de demande. La consommation des ménages a progressé de seulement 0,2 % en 2013 et a reculé de 0,5 % au 1^{er} trimestre 2014.

Les chiffres du chômage battent chaque mois de nouveaux records et les exemples se multiplient dans nos territoires de suppressions massives d'emplois par des entreprises ayant bénéficié du CICE.

Partout, interpellons le représentant de l'État dans nos départements pour demander le bilan des aides publiques versées aux entreprises dans le cadre du CICE. Et partout dans nos départements, demandons aux grandes entreprises des comptes sur l'utilisation de ces aides publiques, en portant, là où c'est possible, des propositions pour le développement des activités et la création d'emplois.

Emparons-nous de la révolution numérique

La maîtrise citoyenne de la révolution numérique sera l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle.

En coopération avec les communes et les communautés d'agglomération, les départements doivent investir dans l'appropriation par toutes et tous des cultures, des savoirs et des savoir-faire du numérique. Cela passe en outre par la transformation des actuels Espaces numériques publics en des fabriques numériques populaires ouvertes à toutes et tous, et la généralisation de l'usage des logiciels libres et du libre accès dans tous les services départementaux. Chaque citoyen doit pouvoir accéder aux données informatiques produites par le département, tout en restant maître de ses données personnelles et de leurs éventuelles exploitations commerciales ou autres.

Le département au cœur de l'enjeu environnemental

Exigeons le maintien de la compétence générale pour les départements pour permettre le développement des politiques environnementales dans tous les domaines et pour de nouvelles cohérences au travers des agendas 21.

Agissons avec les citoyen-ne-s afin de préserver la planète des conséquences du réchauffement climatique.

Exigeons l'élaboration de plan climat ambitieux pour la réduction massive des émissions de gaz à effet de serre.

Multiplions les initiatives afin de contraindre les chefs d'État de sortir de l'inaction climatique dans la perspective de Paris Climat 2015.

Eau et assainissement : un rôle central du département, entre la Région et les communes

La région dispose de la compétence essentielle en matière d'eau. Elle participe au schéma d'aménagement et de gestion des eaux, gère l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des cours d'eau, des canaux, des lacs et plans d'eau.

Mais, s'il le décide, en accord et en partenariat avec les autres collectivités territoriales et intercommunalités, **le département** peut agir pour participer à la production d'eau potable, à la gestion des bassins et à la construction d'ouvrages. Avec les communes, il peut leur apporter son expertise et ses capacités de soutien pour la collecte des eaux et les stations d'épuration qui relèvent de leurs compétences.

En matière d'assainissement, le cadre départemental remplit parfaitement des missions d'animation générale auprès des communes et en lien avec l'Agence de l'eau. Il peut élaborer des schémas départementaux et des chartes départementales.

À noter le cas particulier des trois départements de la petite couronne parisienne (Haut-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), qui, de manière dérogatoire à la compétence exclusive des communes, sont propriétaires du réseau d'assainissement et ont la charge de la collecte et du transport des effluents.

Un des enjeux sur le sujet est aujourd'hui le maintien ou non de l'assainissement départemental dans le service public. C'est un choix qui impacte la qualité du service, les prestations et le prix des services pour les usagers. La différence est très nette par exemple entre le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine. L'un reste déterminé à conserver et à développer le service public départemental de l'eau et de l'assainissement, fort de réalisations et d'innovations très largement reconnues dans l'intérêt de la population et de l'environnement. Le second, à droite, ayant fait dès 1993 le choix de la privatisation et de la rentabilité aux conséquences réductrices pour le territoire et onéreuses pour les habitants, notamment les plus défavorisés.

Pour un véritable service public de la culture

Les effets conjoints de la baisse des dotations, des projets de réforme territoriale et de suppression de la clause générale de compétences, posent la question de l'avenir des politiques publiques de soutien à la culture, et donc de la diversité de l'action culturelle, de la liberté des artistes, et de l'accès des citoyens à l'art et aux savoirs.

Cette situation suscite beaucoup d'inquiétude dans le monde de la culture. Il nous faut répondre à cette inquiétude en portant l'ambition de préserver et développer un véritable service public de la culture, afin d'œuvrer à l'émancipation humaine et d'élargir l'espace démocratique.

Dans ce cadre, aux côtés des acteurs culturels, **il nous faut exiger du gouvernement qu'il s'engage clairement pour une politique publique de la culture** fondée sur le soutien à la création, aux artistes et à la diffusion culturelle ;

De même, **il nous faut porter l'exigence d'une véritable refondation institutionnelle** qui renforce la décentralisation et la démocratie ;

Enfin, **il est nécessaire que la compétence culturelle reste une compétence partagée** entre les différents niveaux institutionnels pour conforter le maillage culturel des territoires.

Dans le cadre de ces principes, **l'élaboration de Plans de développement culturel**, co-construits avec les acteurs culturels, élaborés en cohérence avec les autres politiques départementales et en lien avec les autres niveaux institutionnels, peut être un objectif porté par le Département, vecteur de dynamisme culturel, d'identité collective, de lien social et de développement territorial.

Trois propositions pour faire du département un acteur essentiel de l'économie sociale et solidaire

Proposition ① : Plan de création de nouvelles Scop avec priorité d'achat aux salariés en cas de cession d'entreprise, financement via l'épargne salariale et accompagnement des salariés à la gestion

Proposition ② : Soutien des collectivités locales au développement de l'économie sociale et solidaire : appels d'offres, création de SCIC (sociétés collectives d'intérêt collectif), soutien aux circuits courts...

Proposition ③ : Organisation d'un contrôle citoyen de l'utilisation de l'argent déposé dans les banques locales, coopératives et mutualistes, pour des investissements socialement et écologiquement utiles.

Un département pour des métropoles humaines et solidaires

Là où le département se trouve dans un espace métropolitain, notamment dans la métropole du Grand Paris, nous considérons que l'utilité humaine et démocratique qu'il a forgée au fil de son histoire doit être mise à profit, là comme ailleurs, pour nourrir les constructions en cours et à venir.

Dans cet esprit, nous combattons les conceptions technocratiques et centralisatrices que les gouvernements successifs s'emploient à mettre en œuvre dans les grandes agglomérations depuis plus de dix ans, en application de politiques européennes qui privilégient l'optimisation des profits et la compétitivité internationale aux dépens de la démocratie de proximité et de l'intérêt général.

Le département ne doit donc pas « s'évaporer » ou se « dévitaliser » pour faire place à des conseils de métropoles directement soumis à l'autorité métropolitaine.

Parce que nous voulons que les métropoles deviennent des espaces de coopération et de lutte contre les inégalités, nous pensons que le département doit être reconnu et investi, dans ces zones urbaines comme rurales, en tant que levier inégalé de cohésion territoriale, de lutte contre les inégalités sociales, d'accès à l'emploi, au logement, aux transports.

Les collèges doivent demeurer sous responsabilité du département

Un succès incontestable des politiques publiques locales issues des lois de décentralisation de 1982. Le département le plus mauvais a fait depuis dix fois mieux que ce que faisait l'État centralisé, que ce soit pour reconstruire les collèges que pour développer des politiques sociales, éducatives et émancipatrices adaptées aux problématiques locales et aux attentes des usagers. C'est le symbole de ce qui fonctionne bien, reconnu unanimement par toute la communauté éducative, qui est remis en cause. Construire de beaux collèges, les entretenir, leur donner les moyens de fonctionner, aider les équipes éducatives. Une action qui se pilote au quotidien, en proximité, dans le dialogue et dans la concertation, peu ou pas favorisée par l'éloignement du terrain.

Le département est la bonne échelle, il a la puissance d'action nécessaire qui assure à l'échelle de son territoire l'égalité pour tous collèges.

Le scrutin qui rattache un élu à un territoire, le canton, désigne un interlocuteur politique. Du coup, le département pour un Principal, les personnels, les parents, les collégiens, c'est concret, palpable, c'est un interlocuteur quotidien utile et efficace par sa proximité. Ce qui est en jeu, c'est la proximité vectrice de dialogue démocratique entre la collectivité qui fait vivre le service public et ses utilisateurs. Les régions ont bien du mal, de l'aveu même de ses élus et cadres, à assurer la proximité politique ou de gestion quotidienne. Qu'en sera-t-il demain avec le triple des établissements à gérer à l'échelle des nouvelles régions redécoupées ? Pourquoi ne pas faire l'inverse et transférer les lycées au département ? La présence des élus dans les conseils d'administration est le gage du lien entre les collèges et l'administration pour régler les problèmes quotidiens et de la reconnaissance de la collectivité de rattachement.

Les politiques locales de proximité dans le domaine éducatif assurent le lien et la cohésion sociale encore plus nécessaire dans une période de crise où l'éducation doit rester une priorité.

NON à la droite et au FN

NON à leurs objectifs de conquête du pouvoir, du local au national

NON à leurs idées et programmes qu'ils veulent commencer à mettre en œuvre dans les départements

La droite met clairement en avant sa volonté de :

- Réduire les dépenses et les effectifs publics, avec deux mesures phares : « la création d'un contrat de 5 ans dans la Fonction publique en remplacement du statut des fonctionnaires » et « la baisse en 5 ans de 150 milliards de dépenses publiques ».
- Un nouveau recul de l'âge de départ en retraite à 65 ans.
- Le retour aux 39 heures hebdomadaires.
- Le démantèlement du Code du travail, la fin du Contrat de travail à durée indéterminée (CDI) pour « un contrat unique ».
- La baisse des dépenses sociales par la baisse des allocations de chômage.
- La hausse de 3,5 % de la TVA.
- La suppression de l'impôt sur la fortune.

La droite est donc bien décidée à poursuivre et à amplifier sa politique qui, en un quinquennat de 2008 à 2012, a détruit près de 800 000 emplois industriels, accru le chômage de plus d'un million, augmenté les impôts de 30 milliards et fait faire un bond à la dette publique de plus de 600 millions d'euros !

Avec le FN, c'est :

- La préférence et la priorité nationale en matière d'emploi, d'attribution de logement et de santé.
- La suppression des syndicats ouvriers et la restauration d'un système corporatiste tel que mis en œuvre sous Pétain dans sa charte du travail.
- Marine le Pen cherche à capter le mécontentement social, mais ne soutient aucune lutte et ne propose rien.
- Un programme économique ultra libéral : baisse d'impôt et de charges des entreprises.
- Aucune augmentation des salaires mais une proposition de renforcement du dumping social et fiscal.
- Sortie de l'euro et retour au franc.
- Une justice exclusivement répressive
- Le retour de la femme au foyer avec un « revenu parental d'éducation » autrefois appelé salaire maternel, le non-remboursement de l'IVG...

Avec le F.N, terminé le social, à l'exemple du Pontet : « suppression de la cantine scolaire pour les enfants de familles démunies » ; Béziers : « suppression le matin de l'accueil à l'école des enfants de chômeurs » ; Fréjus : « fermeture d'un centre social et baisse de 50 % des subventions pour les trois autres ».

Pour des départements hors traité transatlantique de libre-échange

Si le traité de libre-échange des marchandises et des services entre l'Union européenne et les États-Unis était signé, cela mettrait en grand danger l'ensemble de nos services publics de la commune à l'État en passant par le département et la région. En effet, aux États-Unis comme en Europe, ce traité fera de la libre concurrence la règle absolue, ce qui entraînera une privatisation massive des services publics. C'est pourquoi, pour empêcher la signature de ce traité et protéger nos territoires, exigeons que le futur conseil départemental déclare le département hors traité transatlantique.

Le département au cœur des coopérations internationales

En développant les coopérations décentralisées, les départements peuvent aider à la construction d'autres rapports Nord-Sud. C'est vrai en matière d'eau potable, d'assainissement, d'énergies renouvelables, de transports propres, de voiries, de santé, de numérique et de télécommunication, mais aussi en matière d'échanges culturels, de la lutte pour la paix et l'amitié entre les peuples.

Les transformations des sociétés et les nouveaux défis inhérents à la protection de la planète, tout comme l'interdépendance des développements locaux au Nord comme au Sud, font que le concept de solidarité ne relève plus du seul humanisme mais est devenu le moteur-clé de l'évolution des conditions d'existence des hommes et femmes du monde entier.

Une paix juste au Proche-Orient, fondée sur la naissance d'un État palestinien, appelle tout particulièrement un devoir de coopération et de solidarité des départements français avec le peuple palestinien.

Un-e conseiller-e départemental-e au cœur des luttes

67% des Français se sentent ignorés quand les décisions sont prises ! Ce constat porte à la fois les caractéristiques d'une crise profonde de l'utilité du politique et en même temps une exigence démocratique, la demande d'une offre et d'une pratique politique nouvelle.

L'enjeu du nombre de candidat-e-s présentés ou soutenus par le PCF/FG, engagés pour reconquérir le pouvoir de décider aux habitants et aux salariés, est considérable. Du local se construit un rapport de force départemental mais aussi national.

Ce qui bouge dans la vie du canton, les recherches de réponses de toutes celles et tous ceux qui s'indignent des injustices et des inégalités, les luttes doivent converger dans le choix du bulletin de vote. Pour l'avenir des populations, des communes et du département, ce n'est pas pareil quand on peut compter sur un-e conseiller-e départemental-e pour se défendre et concrétiser des projets d'intérêt collectif. Avoir un-e élu-e, c'est un des leviers pour donner de la légitimité à l'action et à l'urgence de répondre aux besoins.

Le résultat de toutes ces femmes et tous ces hommes investis dans une candidature rebelle à la pensée unique et au service d'un front populaire face au libéralisme aura une valeur nationale.

Nouveau mode de scrutin sur de nouveaux cantons

C'est un scrutin binomial majoritaire à deux tours, sans fusion possible de binôme. Tous les cantons sont renouvelables à la fois.

Chaque canton élit deux conseillers départementaux : une femme et un homme, chacun ayant un suppléant de même sexe. Donc 4 candidats par canton. Pour être candidat, il suffit d'habiter le département, c'est-à-dire d'y être inscrit électoralement ou contribuable. Scrutin majoritaire à deux tours. **Pour être élu au 1^{er} tour, il faut la majorité absolue et 1/4 des électeurs inscrits.**

Pour participer au 2^e tour, il faut obtenir au moins 12,5 % des inscrits.

Dans le cas où un seul binôme remplit ces conditions, le binôme ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier tour peut se maintenir au second. Dans le cas où aucun binôme ne remplit ces conditions, les deux binômes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour peuvent se maintenir au second.

La carte cantonale de la France a été redécoupée pour ne pas dire charcutée.

Si le nombre de conseillers départementaux augmente légèrement, le nombre de cantons, lui, a été divisé par deux dans chaque département. Ainsi en Métropole, on passe de 3 863 cantons à 1 995, mais le nombre de conseillers départementaux sera de 3 990.

Mes contacts de campagne

Notes

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....
Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....
Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....
Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....
Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....

Mes contacts de campagne

Nom : _____ Prénom : _____ Notes _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____ E-Mail : _____ @ _____

Twitter : _____

Adresse : _____

.....

Je mobilise, j'implique

Les parents d'élèves des collèges

Les salariés en lutte

Les usagers des services sociaux

Je mobilise, j'implique

Les associations

Les fonctionnaires territoriaux

Les PMI, PME, TPE

Mes réunions publiques sur le canton

Avec qui ?

Où ?

Quand ?

Comment ?

Mon réseautage social pour la campagne

Facebook :

Twitter :

Vidéos :

Blogs :

Mon département

J'Y
TIENS !
RÉFORME
TERRITORIALE
AUSTÉRITÉ
Ça suffit !

Mon département

J'Y
TIENS !
SERVICES PUBLICS
SOLIDARITÉ
PROXIMITÉ
Vivre mieux

Mon département

J'Y
TIENS !
CHOISIR ET
DÉCIDER
Ensemble

PCF
Parti communiste français

MEMBRE DU
FRONT
DE GAUCHE